

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

du 28 Décembre 1994
BOKET N° 94-772/MFPRA.DGFP.SAV.-

Portant Promotion au titre des
années 1982, 1984, 1986, 1988, 1990
1992 de Monsieur NDOMBE (Joseph)
Administrateur des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des SAF
(Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ,

(/ISAS :

(/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65/170/FP-SE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;
DGCF : (/u le décret n° 90/426 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/316 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 10 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2017/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur le solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 94-771 /MFPRA.DGFP.DGCA.SAV du 28 Dé-
cembre 1994 portant inscription au tableau d'avancement au titre des
années 1982, 1984, 1986, 1988, 1990 et 1992 de Monsieur NDOMBE
Joseph Administrateur des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des SAF (Administration Générale).

B O R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : Monsieur NDOMBE Joseph, Administrateur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF-(Administration Générale) en service au Ministère du Commerce des Petites et Moyennes Entreprises, est promu aux échelons ci-après/au titre des années 1982, 1984, 1986, 1988, 1990 et 1992 comme suit : ACC = Néant

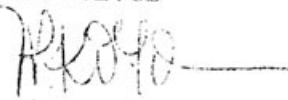
- Au 4° échelon, indice 1110 pour compter du 15 Septembre 1982
- Au 5° échelon, indice 1190 pour compter du 15 Septembre 1984
- Au 6° échelon, indice 1300 pour compter du 15 Septembre 1986
- Au 7° échelon, indice 1420 pour compter du 15 Septembre 1988
- Au 8° échelon, indice 1540 pour compter du 15 Septembre 1990
- Au 9° échelon, indice 1620 pour compter du 15 Septembre 1992

ARTICLE 2 : Le présent décret ~~qui prendra~~ effet au point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 01 Novembre 1990 pour les 4°, 5°, 6°, 7° et 8° échelons et du 15 Septembre 1992 pour le 9° échelon, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué ~~partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 28 Décembre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives


Jean Prosper KOYO .-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO .-

AMLIATIONS :

JOCF 1
DGFF/DGCA 3
DGFF/BST 3
DGB 3
DGCF 2
TENTATIVE 1
COSSIER 3
SGG/BC 3/..